
Chambre des Représentants.

2 Décembre
SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1840.

RAPPORT présenté par M. DE GARCIA, au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet la division de la commune de Bolinne (province de Namur) (*).

MESSIEURS,

La commission spéciale à laquelle vous avez confié l'examen du projet de loi relatif à la division de la commune de Bolinne, pour en former deux communes distinctes sous les noms de *commune de Bolinne* et de *commune d'Harlue*, a pensé que cette mesure ne présentait aucun inconvénient et qu'elle était dans l'intérêt des administrés de cette localité.

L'exposé des motifs du projet de loi qui vous a été présenté le 16 janvier 1839, par M. le Ministre de l'Intérieur, et les pièces jointes à l'appui, ne laissent dans l'opinion de la commission aucun doute à cet égard; en conséquence, Messieurs, la commission chargée de l'examen de ce projet de loi est d'avis qu'il y a lieu de l'accueillir.

Le Rapporteur,

DE GARCIA.

Le Président,

RAIKEM.

(*) La commission était composée de MM. RAIKEM, président, DE SNEI, DE TERBLICQ, ÉLOI DE BURDINNE, secrétaire, et DE GARCIA, rapporteur.